REPUBLIQUE DU BURUNDI MINISTERE DE LA COMMUNICATION, DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES MEDIAS



Secrétariat Exécutif des Technologies de l'Information et de la Communication

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES RESTREINTE NATIONAL N° SETIC/008/B.I/2024-2025 POUR LE MARCHE DE RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET MISE A JOUR DU LOGICIEL DES PRODUITS KASPERSKY

Date de publication : 4.7 / 02 /2025

Date d'ouverture : .2.6 / 02 /2025

FEVRIER 2025

PREMIERE PARTIE: PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES RESTREINTE NATIONAL N° SETIC/...../B.I/2024-2025 POUR LE MARCHE DE RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET MISE A JOUR DU LOGICIEL DES PRODUITS KASPERSKY

Date de Publication: / 02/2025

Date d'Ouverture des offres : / 02/ 2025

1. Objet du marché

Le Secrétariat Exécutif des Technologies de l'Information et de la Communication (SETIC) invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées, pour « LE MARCHE DE RENOUVELLEMENT DES LICENCES ET MISE A JOUR DU LOGICIEL DES PRODUITS KASPERSKY » dont les spécifications techniques détaillées et les quantités se trouvent dans la 2ème partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

Le Marché est financé à 100% sur le budget ordinaire de l'Etat, exercice 2024-2025.

3. Spécifications du marché

La passation du marché sera conduite par Appel d'Offres restreinte tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Le délai de livraison est fixé à trente (30) jours calendaires à compter de la date de la réception de la notification définitive du marché mais les soumissionnaires peuvent proposer des délais les plus courts.

4. Condition de participation

La participation à ce marché est ouverte seulement aux personnes morales concertées, possédant les conditions techniques, juridiques et les capacités financières nécessaires à l'exécution du marché à savoir :

- ✓ GETWAY;
- MILLENNIUM;
- ✓ HAREL MALLAC TECHNOLOGIES BURUNDI
- ✓ BLACKDOT
- ✓ SUPERTECH

4. Allotissement

Le marché est constitué d'un seul (1) lot

5. Délai et lieu de livraison

Le délai de livraison est fixé trente (30) jours calendaires à compter de la date de réception de la notification définitive du marché.

Les livraisons seront adressées au SETIC, Boulevard du 1er Novembre, immeuble «L'OREE DU GOLF», 1er étage, B.P. 3385 BUJUMBURA-BURUNDI, Tél : +257 22258750

6. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté tous les jours ouvrables de 7h30min à 15h00, heure locale à l'adresse ci-après : Secrétariat du SETIC, Boulevard du 1er Novembre, immeuble « L'OREE DU GOLF », 1^{er} étage, B.P. 3385 BUJUMBURA-BURUNDI, Tél : +257 22 25 87 50. Il pourra également être obtenu physiquement sur présentation d'un bordereau de versement de cinquante mille Francs Burundais (50 000 BIF) non remboursables, versés sur le compte N° CC10003 ouvert à la Banque de la République du Burundi.

7. Dépôt et Ouverture des Offres

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du SETIC Boulevard du 1er Novembre, immeuble « L'OREE DU GOLF », 1er étage, B.P. 3385 BUJUMBURA-BURUNDI, Tél: +257 22 25 87 50 au plus tard le 2.6./.9../2025 à 10 h 30 min. Elles porteront obligatoirement la mention: Dossier D'appel d'Offres National Ouvert N°SETIC/03/SE/2024-2025 à n'ouvrir qu'en séance publique du 2.6../.9./2025, à 11h00. L'ouverture des offres aura lieu le 2.6./.9./2025 à 11 h 00 dans la salle de réunion du SETIC, Boulevard du 1er Novembre, immeuble « L'OREE DU GOLF », 1er étage, B.P. 3385 BUJUMBURA-BURUNDI, Tél: +257 22 25 87 50. Les offres déposées après la date et l'heure indiquées feront objet d'irrecevabilité.

8. Délais d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de soixante (60) jours calendaires à compter de la date d'ouverture des offres.

10. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque ou toute autre institution financière agréée dont le montant est fixé à 320 000 BIF (trois cent vingt mille francs burundais). La garantie bancaire est libellée en Francs Burundais. Les soumissionnaires devront préciser dans leurs offres, les adresses physiques et électroniques des institutions financières émettrices de ces garanties. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

11. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 197.97202

LE SECRETAIRE EXECUTIF

Bienvent IRAKOZE